



Indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à ACCM

Cible minimum : 75 points

Indicateurs	Points
1- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	44
2- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels	12
3- Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	0
4- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	7
Total	63

Actions mises en oeuvre pour supprimer l'écart

Détails : Mise en place en 2023, d'un plan pour l'égalité femme/homme

Mise en place en 2025 de la flexibilité du temps de travail afin que les agents puissent concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle